

INVITATION

À la 66^{ème} assemblée ordinaire des membres

Jeudi, le 7 mai 2015, 1715 heures,

à l'hôtel Bellevue-Palace, Berne.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 66^{ème} assemblée ordinaire des membres de l'Association des cadres de la Confédération ACC.

Avant la partie statutaire de l'assemblée des membres,

Monsieur Jürg Brechbühl, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS, parlera de la «Réforme de la prévoyance vieillesse-prévoyance vieillesse 2020».

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion 2014
2. Comptes 2014 et budget 2015
3. Cotisation de membre 2014. Le comité central propose le maintien de la cotisation de membre actuelle, soit 70 francs pour les actifs et 35 francs pour les retraités.
4. Elections de remplacement au comité central
5. Programme d'activité 2015/2016
6. Divers.

Après la partie statutaire de l'assemblée des membres, ces derniers et les invités partageront l'apéritif traditionnel.

Le comité central

Comité central 2014/2015

Comité directeur:

Président central	Peter Büttiker, avocat, DDPS
Vice-président	Martin Bolliger, ing. dipl. ETH
Secrétaire général	Christian Furrer, dr en droit
Secrétaire générale suppl.	Margrith Bachmann
Caissier central	Richard Zollinger, DDPS
Rédacteur	Christian Furrer, dr en droit
Délégué « Seniors »	Erwin Steuri
Membre invité	Albert Fritschi, lic.ès.sc.écon.

Assesseurs:

Reto Dürler, dr en droit, DFAE
Angelo Rabiolo, lic.HEC, DFI
Christian Bachofner, DFJP
Hans Wipfli, dr en droit, DDPS
Hans-Jörg Lehmann, ing. dipl. ETH, WBF
Markus Huber, dr en droit
Hugo Bretscher, lic.phil., EPFZ
Consuelo Antille, administratrice EPFL
Daniel Roubaty, div.à.d.,
Rose Eveline Maradan El Bana, DDPS
Hans Rudolf Vogel, cap. DFF

Liaison avec les sections:

Zurich/Suisse orientale
EPFL
Cadres militaires professionnels
AIOFPP *)
Officiers des gardes-frontière

*) AIOFPP: Association des instructrices et instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population

Affiliation à l'ACC

Cadres dirigeants et spécialisés (depuis la classe de traitement 18 ou de niveau comparable) de l'administration générale de la Confédération, du domaine des EPF (depuis l'échelon de fonction 8), des CFF et de la Poste ainsi que de Swisscom, de la RUAG et de la Nitrochemie AG Wimmis.

Contacts ACC

Adresse postale

▣▣▣▣▣ ACC, case postale, 3000 Berne 7

Internet

▣▣▣▣▣ – www.vkb-acc.ch
– office@vkb-acc.ch

Mutations

▣▣▣▣▣ *Adhésion, changement d'adresse, mise à la retraite, démission:*
annonce à
– office@vkb-acc.ch ou
– ACC, case postale, 3000 Berne 7

Démission de l'ACC:

veuillez s.v.p. tenir compte du fait qu'une démission de l'ACC entraîne également la perte de prestations de services ainsi que des avantages/rabais qui leur sont liés (par exemple, la CPT, Zurich Connect, etc.).

Renseignements

▣▣▣▣▣ Office gérant ACC:
– Tél. 079 128 63 44
– office@vkb-acc.ch

Dans ce numéro

Page

Temps incertains et troublés	7
Compte d'Etat 2014 de la Confédération: mauvaise surprise	9
Le programme d'économies CRT à la Commission des finances du Conseil national	10
La Confédération maîtrise-t-elle la croissance des dépenses?	13
Caisse de pensions PUBLICA: douche écossaise des sentiments	14
Caisse d'épargne du personnel de la Confédération	15
Gestion de l'immigration: décisions concernant la mise en œuvre	16
Entreprises de la Confédération	17
Rapport de gestion 2014 de l'Association des cadres de la Confédération	18
1. Introduction	18
2. Objets spécifiques	19
2.1 Droit du personnel de la Confédération	19
2.2 Caisse fédérale de pensions PUBLICA	20
2.3 PUBLICA: assemblée des délégué(e)s	21
2.4 Mesures salariales 2015 pour le personnel de la Confédération	22
2.5 Réformes dans l'administration et dans l'armée	22
2.6 Réexamen des tâches de la Confédération	23
2.7 Comité de suivi des partenaires sociaux	24
2.8 Domaine des EPF	25
3. Sections et ressorts	26
3.1 Section Zurich	26
3.2 Section Cadres militaires professionnels	27
3.3 Section AIOFPP	28
3.4 Section Officiers des gardes-frontière	30
3.5 Section EPFL	31
3.6 Ressort seniors	32
4. Assemblée des membres, comité central et administration	34
4.1 Assemblée des membres 2014 de l'ACC	34
4.2 Comité central, comité directeur et administration	35
5. Finances	35
6. Prestations de services	37
7. Recrutement	38
8. Activité internationale	39

L'ACC en bref	39
Zurich Connect: «Les dommages causés par les fouines peuvent être évités»	42
Annexe: seniors de l'ACC et sections affiliées	
Invitation: visite de la Phonothèque nationale Suisse, Lugano	
Invitation: visite du Château de Jegenstorf BE	
Invitation: visite du Musée Mercedes à Stuttgart et de l'usine Mercedes à Rastatt/D	
Invitation: visite des usines Airbus et du Musée Aeroscopia à Toulouse/F	

Temps incertains et troublés

La Suisse prise dans le piège monétaire – nouvelle situation de départ

Par sa décision du 15 janvier 2015 de supprimer le taux plancher face à l'euro et d'introduire des intérêts négatifs sur les dépôts à vue les plus importants, la Banque Nationale a surpris l'économie suisse et le monde politique. En peu de temps, le franc a été réévalué de 15 à 20 %, en l'occurrence un choc des coûts pour les entreprises tournées vers l'exportation. Elles doivent maintenant économiser des coûts et augmenter leur efficacité. La place économique et industrielle Suisse et ses postes de travail sont en danger.

Certes, l'euro s'est légèrement redressé, cependant personne ne sait si le franc, à court ou à plus long terme, va rester très fort. La sécurité dans la planification fait défaut à l'Etat comme à l'économie. Les uns s'attendent pour 2015 à un recul de la croissance de l'économie, d'autres même à une récession, avec une croissance négative à la clef. Les prévisions sont unanimes: il faut s'attendre à un renchérissement négatif et à un maintien d'intérêts très bas.

Sombres perspectives pour les finances de la Confédération

Une deuxième et mauvaise surprise a suivi le 11 février 2015: le compte d'Etat pour l'année 2014 a bouclé avec un déficit de 124 millions de francs, au lieu de l'excédent escompté. Sans dépenses inférieures de 2,1 milliards de francs, le déficit se serait avéré nettement plus élevé. Le plus grave est avant tout la brèche massive dans les recettes de la Confédération de l'ordre de 2,4 milliards de francs au cours d'une bonne année, caractérisée par une croissance de l'économie de 2,0 %.

Le budget pour l'année 2015 partait encore d'une croissance de l'économie de 2,6 %. Cette hypothèse est maintenant dépassée. L'effondrement de la conjoncture, quelle qu'en soit la proportion, continuera d'amoinrir les recettes de la Confédération.

Nouveaux problèmes à résoudre pour la politique

La discussion politique au cours de ces prochains mois va s'articuler autour de deux questions: que peut et doit entreprendre la Confédération afin de renforcer la capacité concurrentielle de l'économie suisse? Que faut-il faire afin de combattre les pertes qui se dessinent dans les recettes de la Confédération?

La réponse du Département fédéral des finances (DFF) à la deuxième question s'énonce comme suit: gros efforts d'économies dans tous les départements.

Administration fédérale et personnel de la Confédération soumis au vent contraire

Le Conseil fédéral a déjà annoncé qu'il aspire à une réduction de la croissance des tâches dans le plan financier 2016-2018. Ainsi, la charge de personnel, entre autre, doit être stabilisée à la hauteur du budget 2015. Des années de vaches maigres s'annoncent pour le personnel de la Confédération.

Au mois de juin 2015, le Conseil fédéral procédera à une nouvelle appréciation de la situation. Là, le Parlement ne manquera pas de lui soumettre des propositions pour de nouvelles mesures.

Propositions d'économies: blocage du personnel, suppression de postes, programmes d'économies

L'organisation économiquesuisse exige que l'efficacité de l'appareil étatique soit augmentée. Dans l'administration publique en Suisse, un blocage du personnel devrait immédiatement s'appliquer et cela sur une large échelle. En outre et dans l'administration publique, une baisse des coûts de l'ordre de 10 % serait acceptable.

L'Union démocratique du centre (UDC) exige que le Conseil fédérale présente un programme d'économies avec diverses variantes. L'accent doit être mis en particulier sur la réduction des charges de personnel et de consultants. Pour l'UDC, le Conseil fédéral ne saurait éviter des réductions de personnel (suppression de 1'200 postes).

Les libéraux-radicaux (PLR) préconisent là que les dépenses de la Confédération soient gelées au niveau de l'année comptable 2014. Un nouveau paquet d'économies est nécessaire. Pendant cinq ans, aucune nouvelle place ne doit être créée à la Confédération.

Face à toutes les revendications ayant trait à une stabilisation ou à une diminution des dépenses de la Confédération, il faudra veiller à ce qu'une régression de l'économie n'en sorte encore pas renforcée.

Compte d'Etat 2014 de la Confédération: mauvaise surprise

Compte d'Etat 2014 en léger déficit

Les finances fédérales bouclent l'année 2014 avec un *déficit de 124 millions de francs*, alors que le budget indiquait un excédent de 121 millions de francs. Les recettes et les dépenses se situent nettement en dessous des prévisions budgétaires. Du fait de la baisse des recettes, les perspectives se sont fortement détériorées.

L'effondrement des recettes est ce qui inquiète le plus: elles sont de 2,4 milliards de francs inférieures à ce qui avait été budgétisé et cela au cours d'une année qualifiée pourtant de bonne pour l'économie.

Malgré le faible excédent de financement, la dette brute a diminué de 2,8 milliards de francs en 2014 pour s'établir à 108,8 milliards de francs, en raison de la réduction des liquidités.

Point de la situation politico-financière: perspectives plus sombres

Le plan financier 2016-2018 prévoyait encore des excédents structurels en forte croissance. Depuis lors, les perspectives budgétaires se sont considérablement détériorées, au point de déboucher sur des *déficits structurels* (en particulier en 2016 et 2017, avec 1,3 milliard de francs environ), découlant principalement de la correction de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les recettes de l'impôt fédéral direct connaîtront par ailleurs probablement à l'avenir une croissance moins vigoureuse que prévu auparavant. Le Conseil fédéral a décidé des mesures de correction de l'ordre de 1,3 milliard de francs afin de respecter non seulement les exigences du frein à l'endettement dans le budget 2016, mais aussi de ménager à moyen terme une marge de manœuvre suffisante pour la réforme de l'imposition des entreprises III.

Stabilisation des charges de personnel: économiser auprès du personnel de la Confédération

On trouve au centre de la question une réduction drastique de la croissance des dépenses. Ainsi, les dépenses qui ont bénéficié ces dernières années d'un renchérissement inattendu particulièrement faible devront être réduites de 3 % par rapport au plan financier 2016-2018. En outre, les charges de personnel devront être stabilisées au niveau prévu par le budget 2015 et les charges de conseil seront à diminuer par rapport à ce même budget.

Grande incertitude

Toutefois, la situation actuelle est marquée par une grande incertitude due aux *conséquences négatives que devrait entraîner la suppression par la BNS du taux plancher du franc par rapport à l'euro*. Le Conseil fédéral sera donc appelé à analyser une nouvelle fois la situation au mois de juin 2015, dans le cadre de la prochaine évaluation de la situation budgétaire, en s'appuyant sur les demandes budgétaires des départements et les paramètres macroéconomiques actualisés.

Remarques de l'ACC

De 2006 jusqu'à et y compris 2013, les comptes de la Confédération ont bouclé sensiblement mieux que budgétisé: huit années de vaches grasses pour les finances de la Confédération! Désormais, des années de vaches maigres se dessinent pour ces dernières. Les dépenses de personnel seront également touchées par cette évolution: elles doivent être gelées au niveau du budget 2015.

Le programme d'économies CRT à la Commission des finances du Conseil national

Des mesures d'économies sont annoncées pour 2016

Les chiffres rouges de la Confédération inquiètent la Commission des finances du Conseil national, en particulier la nouvelle détérioration de la situation découlant du franc fort. La commission est d'accord avec les mesures d'économies planifiées par le Conseil fédéral et en exige des supplémentaires.

La commission ne tient pas à des mesures d'économies drastiques auprès du personnel de la Confédération. En effet et à la fin du mois de février 2015, elle a rejeté clairement une réduction ou un plafonnement des postes à plein temps. Elle a aussi rejeté de justesse, par 8 voix contre 7 et 8 abstentions, une proposition de plafonner les dépenses de la Confédération à 64 milliards de francs par année.

La commission a dit finalement oui à une demande d'un nouveau réexamen des tâches: d'après son avis, le Conseil fédéral doit économiser de 2017 à 2019 1,5 milliard de francs annuellement par la renonciation à des tâches bien définies. Par 14 voix contre 9 et 1 abstention, la commission a décidé de déposer une motion incluant cette revendication.

Le Conseil fédéral veut également économiser

Le Conseil fédéral tient également à limiter les dépenses. Globalement considérées, les mesures planifiées par le Conseil fédéral devraient permettre de réduire les dépenses 2016 de 1,1 milliard de francs par rapport aux plans initiaux.

Si les mesures prévues par le programme de consolidation et de réexamen des tâches (CRT) s'y ajoutent, ce serait 1,4 milliard de francs. Le Parlement avait tout d'abord renvoyé le programme d'économies au Conseil fédéral. Toutefois, ce dernier l'avait à nouveau soumis aux Chambres en prenant simultanément des mesures pour lesquelles aucune modification légale n'est nécessaire dans le budget 2015 déjà.

Pas de réductions auprès de l'agriculture

Le Parlement avait souscrit à la plus grande partie des réductions, en renonçant toutefois à quelques-unes, en particulier auprès de l'agriculture. Dans le cadre du CRT, des mesures d'économies de l'ordre de quelque 57 millions de francs étaient prévues dans ce secteur.

Aujourd'hui, la Commission du Conseil national rejette également pour 2016 les mesures déjà refusées dans le budget 2015. Si l'on suit la volonté de la Commission du Conseil national, quelque 630 millions de francs devraient être économisés en 2016 dans le cadre du CRT.

CRT approuvé

Le poste d'économies le plus important concerne l'AVS: contrairement au budget 2015, il est également prévu une réduction du taux d'intérêt de la dette de l'Al envers l'AVS. Cela permet une économie de 132,5 millions de francs.

Sur un point, la commission veut économiser 0,7 million de francs de moins que le Conseil fédéral. Indépendamment de cela, elle a rejeté l'ensemble des propositions de modifications. Elle a dit également non à des propositions pour d'autres mesures d'économies, par exemple dans les programmes de prévention de l'Office fédéral de la santé publique (OFAS). Finalement, la commission a souscrit au CRT par 13 voix contre 7.

Analyse jusqu'à la fin du mois de mars 2015

Le Conseil fédéral veut analyser jusqu'à la fin du mois de mars 2015 le pourquoi de l'effondrement des recettes 2014 de la Confédération. Au mois d'avril, il procédera à une nouvelle détermination de la position dans laquelle on devrait retrouver l'influence des nouvelles prévisions sur la base du franc fort.

Remarques de l'ACC: rupture après de longs tiraillements

Le Conseil fédéral avait adopté en date du 19 décembre 2012 déjà le message sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014). Les mesures d'économies qui y étaient contenues devaient alléger les finances fédérales de quelque 700 millions de francs par année.

Le 2 décembre 2013, le Conseil fédéral fut chargé par le Conseil national d'élaborer de nouvelles variantes pour l'obtention des objectifs financiers. L'UDC exigea du Conseil fédéral des réductions massives au chapitre des dépenses, en l'occurrence une *suppression de 1'600 jusqu'à 2'000 places de travail* dans l'administration fédérale. De leur côté, les sociaux démocrates et les verts voulaient davantage de recettes.

En date du 19 septembre 2014, le Conseil fédéral a adopté le message additionnel concernant le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014). Il proposa au Parlement d'entamer les débats sur le programme d'économies CRT présenté initialement.

Dans le message additionnel, le Conseil fédéral a montré, qu'à son avis, il n'existe pas de possibilités du côté des recettes pour des mesures susceptibles de remplacer le CRT.

Dans le scénario axé sur les dépenses, le Conseil fédéral a exposé le fait que les charges de personnel de la Confédération ne pourraient être réduites de 300 millions de francs (respectivement de quelque 6,1%) qu'au prix d'un *abaissement considérable du niveau de prestations et de l'abandon de tâches importantes*. Pour une mise en œuvre, des modifications de la législation seraient nécessaires. Dans divers domaines, l'accomplissement des tâches de la Confédération se verrait compromis.

Maintenant et à la fin du mois de février 2015, la Commission des finances du Conseil national s'est toutefois ralliée à la ligne du Conseil fédéral. Le bouclage 2014 négatif du compte d'Etat de la Confédération a entraîné un revirement d'opinion. Il est réjouissant de constater que l'on a renoncé à des mesures d'économies drastiques auprès du personnel de la Confédération.

La Confédération maîtrise-t-elle la croissance des dépenses?

Une motion a été déposée au Conseil national concernant un frein à la croissance des dépenses de la Confédération. Nous retenons ce qui suit des déclarations du Conseil fédéral du 25 février 2015:

Quelle a été la croissance des dépenses de la Confédération de 1990 à 2013?

Entre 1990 et 2003, les dépenses de la Confédération ont augmenté, en moyenne, davantage que le produit intérieur brut (PIB) en termes nominaux (1990-2003: 3,6 % contre 2,2 % par an). Depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2003, les dépenses enregistrent toutefois une croissance moyenne inférieure à celle de l'économie (2003-2013: 2,5 % contre 3,0 % par an).

Cette évolution se reflète dans la quote-part des dépenses qui exprime les dépenses fédérales en pour-cent du produit intérieur brut nominal (PIB). Entre 1990 et 2002, la quote-part des dépenses a progressé, passant de 8,8 à 10,7 %, avant de reculer tendanciellement depuis lors (10 % en 2013).

La Suisse jouit d'une situation favorable, y compris en comparaison internationale. Les chiffres publiés par l'OCDE montrent ainsi que la quote-part de l'Etat en Suisse est l'une des plus basses de tous les pays affiliés à cette organisation. La quote-part moyenne des pays de l'OCDE atteignait 42,0 % en 2013, contre 33,5 % pour la Suisse.

Quels sont les groupes de tâches ayant enregistré une croissance supérieure à la moyenne?

Les groupes de tâches ayant enregistré une croissance supérieure à la moyenne, au cours de la dernière décennie, sont la formation et la recherche (2003-2013: 4,6 % en moyenne annuelle), les relations avec l'étranger (3,7 % par an), la prévoyance sociale (3,3 % par an) ainsi que l'environnement et l'aménagement du territoire (2,9 % par an). Cette progression est le reflet des priorités politiques fixées par le Parlement et le Conseil fédéral.

Quels sont les effets du frein à l'endettement?

Sous la forme du frein à l'endettement, une règle existe déjà qui jugule la croissance des dépenses. L'introduction de cet instrument a permis de limiter la hausse des dépenses à la croissance moyenne du PIB nominal.

Le frein à l'endettement lie l'évolution des dépenses à celle des recettes. Si aucune recette supplémentaire n'est décidée, aucune dépense supplémentaire n'est admise.

Ayant prouvé son efficacité, le frein à l'endettement est largement accepté. La croissance des dépenses est donc maîtrisée.

Caisse de pensions PUBLICA: douche écossaise des sentiments

PUBLICA enregistre un résultat solide des placements 2014

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA a atteint en 2014 un rendement global solide de 5,87 % sur sa fortune de placements de quelque 37 milliards de francs suisses. Le degré de couverture moyen de l'ensemble des caisses de prévoyance affiliées à l'institution collective était estimé à 105 % à la fin de l'année 2014.

Le rendement annuel moyen de PUBLICA s'élève à 3,22 % de 2000 à 2014.

Il y a quelques années, PUBLICA avait pris la décision stratégique d'assurer/protéger intégralement les devises des pays industrialisés; ainsi, on ne doit pas éliminer du portefeuille des risques non systématiques, dès lors non indemnisés.

Choc du 15 janvier 2015: perte double

Le 15 janvier 2014, la Banque nationale suisse (BNS) a supprimé le taux plancher de Fr. 1.20 pour un Euro. Cette mesure a conduit à des pertes, particulièrement pour les fonds qui étaient placés en titres dans l'espace Euro: pertes de change. S'y ajoutent des pertes sur les marchés financiers: les cours en bourse se sont effondrés au plan mondial. Des estimations partent du principe qu'à ce moment-là quelque 30 milliards de francs de fortune des caisses de pensions en Suisse se sont volatilisés.

La couverture de change est la raison déterminante pour laquelle PUBLICA a évité au mois de janvier une perte de l'ordre de 2,2 milliards de francs suisses que la décision de la banque nationale aurait directement provoquée. PUBLICA n'est donc pas atteinte directement par la perte de change.

Par le biais de placements en actions suisses et d'investissements dans des pays émergents, PUBLICA est pourtant indirectement touchée par la décision de la

BNS. La performance globale estimée pour la période du 1^{er} au 16 janvier 2015 se situait à -1,4 %. Déjà dans l'intervalle, elle a de nouveau sensiblement augmenté. En prenant également cette performance en considération, le degré de couverture réglementaire auprès de PUBLICA était toujours au-dessus de 100 %. Les avoirs d'épargne et les rentes sont garantis auprès de PUBLICA, dans la situation du marché financier actuel également!

Défis d'importance dans un environnement modifié

Les fluctuations de valeurs et des perspectives peu sûres au plan économique marquent l'environnement. Le 15 janvier 2015, la Banque Nationale a en outre introduit des intérêts négatifs sur les plus gros avoirs en comptes de virement. Les conséquences de cette baisse d'intérêt sont – pour de longues années – des perspectives de rendements moindres. Le placement des fonds de prévoyance est difficile: comment peut-on générer les rendements nécessaires, sans encourir des risques supplémentaires? Les coûts pour la couverture des valeurs étrangères ont augmenté. L'intérêt minimum fixé en date du 22 octobre 2014 par le Conseil fédéral pour les avoirs de vieillesse se révèle maintenant être élevé.

Caisse d'épargne du personnel fédéral

La Commission des finances du Conseil national pour le maintien de la Caisse d'épargne du personnel fédéral

Lors de sa séance des 9 et 10 février 2015, la commission a traité entre autre le message sur le modèle comptable de la Confédération. La Commission des finances propose au Conseil national d'adopter les propositions visant à optimiser le modèle comptable de la Confédération. Elle avait été consultée au préalable sur les mesures d'optimisation envisagées et avait pu ainsi faire part déjà de ses suggestions.

Les dispositions afférentes à la Caisse d'épargne du personnel fédéral (CEPF) avaient donné lieu à un débat. Actuellement, la CEPF est régie par l'article 72 de l'Ordonnance sur les finances de la Confédération. Désormais, les dispositions concernant la CEPF figureront dans la Loi sur les finances (LFC).

Lors de la consultation, la question avait été soulevée de savoir si l'existence de la CEPF se justifiait encore et quels en étaient les avantages et les inconvénients. La

commission avait demandé un rapport sur le sujet à l'Administration fédérale des finances (AFF), lequel était disponible pour l'examen du projet. *Se fondant sur ce rapport, la Commission des finances ne remet pas en cause la raison d'être de la CEPF.* Cependant, il a été proposé de biffer les articles concernés de la Loi sur les finances, au motif que celle-ci ne serait pas l'acte approprié pour définir les bases légales relatives à la CEPF. La proposition invitait le Conseil fédéral à présenter au Parlement les bases légales concernant la CEPF dans un projet séparé. La commission a rejeté cette proposition par 18 voix contre 6 et 1 abstention. Une proposition de minorité a néanmoins été déposée.

Gestion de l'immigration: décisions concernant la mise en œuvre

Le 9 février 2014, le peuple suisse s'était prononcé en faveur d'une gestion et d'une limitation autonomes de l'immigration. Cette décision nécessite une adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) qui tient compte des intérêts économiques globaux de la Suisse. Le 11 février 2015, le Conseil fédéral a pris plusieurs décisions concernant la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles. Il a ainsi approuvé l'avant-projet de la nouvelle législation sur les étrangers et arrêté des mesures complémentaires en vue d'une meilleure exploitation du potentiel de main-d'œuvre en Suisse. En outre, il a définitivement adopté le mandat de négociations avec l'UE concernant l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Mesures complémentaires en vue d'une meilleure exploitation du potentiel de main-d'œuvre en Suisse

Pour s'assurer que les entreprises suisses puissent continuer d'embaucher les travailleurs dont elles ont besoin malgré la limitation de l'immigration, il faut que le potentiel de la main-d'œuvre indigène soit mieux exploité, en particulier les femmes et les travailleurs âgés. A cette fin, le Conseil fédéral a mené un échange sur *l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, pilotée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).* Ce dernier, en collaboration avec les autres départements, les cantons et les organisations du monde du travail, va intensifier les travaux sur cette initiative et présenter un rapport d'ici à la fin du mois de juin 2015.

En outre, le Conseil fédéral a adopté quatre mesures supplémentaires propres à encourager le recrutement de main-d'œuvre indigène et, partant, à améliorer les perspectives professionnelles de tous les habitants de la Suisse, notamment des groupes les plus fragilisés sur le marché du travail.

Faciliter l'information pour les personnes en recherche d'emploi quant aux postes vacants dans l'administration fédérale

Les mesures envisagées ont pour objectif de favoriser les personnes en recherche d'emploi en communiquant les mises au concours de postes dans l'administration fédérale aux Offices régionaux de placement (ORP) avant leur publication, d'examiner la possibilité d'augmenter le crédit existant pour l'intégration des migrant(e)s, d'augmenter l'offre de formation dans le domaine médical et de renforcer l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le Conseil fédéral a chargé les départements compétents d'assurer la communication aux ORP des postes vacants dans l'administration fédérale et de lancer les travaux exploratoires pour lui faire une proposition en vue de l'adoption des trois autres mesures jusqu'à la fin de l'année 2015 ou au début de 2016.

Entreprises de la Confédération

Nouvelle convention collective de travail (CCT) pour la Poste

La Poste Suisse, le syndicat syndicom ainsi que l'association du personnel transfair ont achevé les négociations sur de nouvelles conventions collectives de travail (CCT) pour la Poste CH SA, CarPostal Suisse SA et PostFinance SA. Entre autre, le congé de maternité est allongé de 16 à 18 semaines, tandis que le congé de paternité passe de 2 à 10 jours. Les nouvelles conventions collectives de travail entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et seront valables jusqu'à la fin de l'année 2018.

Nouveau droit également pour les CFF et Swisscom

La nouvelle *convention collective de travail (CCT) CFF* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette dernière fixe les conditions de travail et d'engagement pour les quatre prochaines années. Etant donné la fusion de Swisscom Suisse et de Swisscom IT Services au 1^{er} janvier 2015, les diverses conditions d'emploi ont été adaptées. La convention collective de travail harmonisée a été simultanément introduite au 1^{er} avril 2015 avec une nouvelle «architecture du job».

Rapport de gestion 2014 de l'Association des cadres de la Confédération

1. Introduction

2014 – une bonne année pour le personnel de la Confédération

Au centre de la politique du personnel, on trouvait pour 2015 la diminution du taux d'intérêt technique à 2,75 % et la nouvelle baisse du taux de conversion à 5,65 % auprès de la Caisse de pensions PUBLICA. Cette décision stratégique de la Commission de la caisse PUBLICA prise en 2012 a tenu compte des attentes en rendement qui se maintiennent faibles. Comme l'évolution en janvier 2015 l'a démontré, la commission s'est avérée prévoyante.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale ont obtenu pour 2015 des mesures salariales de l'ordre de 0,2 %, dont 0,1 % prévu pour la compensation du renchérissement. En outre, la Confédération a pris à sa charge une part plus élevée des coûts des primes pour l'assurance accidents non professionnels: au lieu d'un tiers, elle supporte désormais 60 % des coûts.

Ce résultat est à mettre en parallèle avec les prestations de l'employeur dans le cadre de la Caisse de prévoyance Confédération. Dans cette caisse et depuis le 1^{er} janvier 2015, l'employeur assume 80 % de l'augmentation des cotisations d'épargne. Cela correspond à 0,9 % de salaire ou à 54 millions de francs et représente une solution favorable pour le personnel. Elle permet de maintenir le niveau des prestations existant auprès de la Caisse de pensions PUBLICA, en l'occurrence une requête centrale de l'ACC.

Les 20 % restants de l'augmentation des cotisations d'épargne dans la Caisse de prévoyance Confédération ont été pris en charge par les collaboratrices et collaborateurs. Leurs cotisations d'épargne individuelles mensuelles ont été augmentées de 0,6 points de pour cent au maximum, indépendamment de l'âge et de la classe de salaire.

Les caisses de prévoyance de l'administration fédérale décentralisée ont décidé également d'augmenter les cotisations d'épargne individuelles des collaboratrices et collaborateurs. Le personnel a aussi été mis au bénéfice d'augmentations de salaire générales.

En 2015 également, les bénéficiaires de rentes seront du bon côté de la barrière, étant donné que leurs rentes sont garanties par la loi.

Le bouclage négatif du compte d'Etat 2014 de la Confédération marque un tournant : les huit années de vaches grasses pour les finances fédérales appar-

tiennent désormais au passé. Tout laisse à penser que 2015 sera une année agitée et difficile pour l'administration fédérale et le personnel de la Confédération.

– Succès révélateurs – l'effectif des membres stagne

En 2014 également, l'Association des cadres de la Confédération ACC s'est engagée pour une rémunération correcte des cadres et pour de bonnes conditions de travail. Comme mentionné, nous avons engrangé là des succès appréciables.

Nous défendons et représentons de manière pragmatique et non ostentatoire à l'égard du public les intérêts des cadres actifs et retraités de la Confédération. Les membres du comité fournissent un engagement d'importance lors de la représentation des intérêts économiques et professionnels des membres face aux employeurs et dans le cadre du soutien apporté à ceux rencontrant des problèmes individuels.

Pourtant, la reconnaissance n'est pas le point fort des employé(e)s: le nombre des membres de notre association stagne, sans perdre de vue le fait que 70 % des agent(e)s de la Confédération n'appartiennent à aucun syndicat ou association de personnel.

L'ACC lance dès lors un appel à ses membres: donnez des informations à vos collègues sur les avantages d'une affiliation et motivez-les pour qu'ils adhèrent à notre organisation de cadres. Ensemble seulement, nous sommes forts et l'on nous écouterà!

Peter Büttiker
Président central

2. Objets spécifiques

2.1 Droit du personnel de la Confédération

En date du 20 juin 2014 et par le biais d'une modification de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers), le Conseil fédéral a adapté la participation des employeurs à la rente transitoire en cas de mises à la retraite anticipée volontaire de collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale. Simultanément, il a harmonisé les prestations de l'employeur lors de restructurations, réorganisations et à l'occasion de la suppression des rapports de travail dans le cadre du plan social.

Par le biais d'une deuxième révision de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers) du 15 octobre 2014, l'évaluation des prestations dans l'adminis-

tration fédérale a été modifiée. Afin de structurer le système d'évaluation de façon claire et plus proche de l'application, les quatre échelons ont été nouvellement désignés. «Très bon, bon, suffisant et insuffisant» remplacent les anciennes descriptions.

La troisième révision de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers) du 28 novembre 2014 concerne la nomination des cadres supérieurs de la Confédération. Le cercle des cadres supérieurs nommés par le Conseil fédéral s'est vu restreint.

En outre, le Conseil fédéral a pris des mesures en date du 27 août 2014 pour encourager de façon adéquate le plurilinguisme dans l'administration fédérale. Finalement et par décision du 20 juin 2014, il a facilité en principe le travail à temps partiel pour les militaires de carrière.

2.2 Caisse fédérale de pensions PUBLICA

2.2.1 Diminution du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015

Le 19 décembre 2012, la Commission de la caisse PUBLICA a pris une décision d'ordre stratégique: la diminution du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015 à 2,75 % et une nouvelle baisse du taux de conversion à 5,65 % désormais. Cette décision tient compte des rendements escomptés qui se maintiennent faibles. Elle a entraîné des coûts élevés.

Tout abaissement du taux d'intérêt technique entraîne inévitablement une baisse du taux de conversion et, en l'absence de mesures préventives, une baisse de la rente que les collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale toucheront à leur retraite. Le maintien du niveau des prestations existant a été de ce fait au centre des efforts de l'ACC au cours de l'année 2014.

– Caisse de prévoyance Confédération

Pour cela, la caisse de pensions a constitué, d'une part, des provisions qui ont été réparties proportionnellement au 1^{er} janvier 2015 sur les avoirs de vieillesse des collaboratrices et collaborateurs. D'autre part et en 2015, les cotisations d'épargne individuelles mensuelles ont été augmentées de 8,85 %. Cela correspond à des coûts supplémentaires annuels de 65 millions de francs.

L'employeur a pris à sa charge le 80 % de ces coûts. Il s'agit là d'une solution généreuse pour laquelle le personnel se doit d'exprimer sa gratitude au Conseil fédéral et à la cheffe du Département fédéral des finances (DFF). Cette part a été intégralement compensée par la diminution de la prime de risque, l'abandon de l'allègement de la cotisation ainsi que par la nouvelle structure de la rente transitoire.

Les 20 % restants de l'augmentation de la cotisation d'épargne dans la caisse de prévoyance Confédération ont été pris en charge par les collaboratrices et collaborateurs. Leurs cotisations d'épargne individuelles mensuelles ont augmenté, indépendamment de l'âge et de la classe de salaire, de 0,6 points de pour cent au maximum.

– Caisses de prévoyance de l'administration fédérale décentralisée

En date du 8 octobre 2014, le Conseil fédéral a approuvé les modifications des plans de prévoyance des caisses de prévoyance de l'administration fédérale décentralisée. La plupart d'entre elles ont décidé d'augmenter également les cotisations d'épargne individuelles des collaboratrices et collaborateurs.

2.2.2 Exercices solides pour 2013 et 2014

Malgré des provisions de 832 millions de francs pour la diminution du taux d'intérêt technique, le degré de couverture consolidé 2013 n'a reculé que de 1,1 %. La performance sur la fortune des placements a été de 3,47 %. Au 31 décembre 2013, le degré de couverture global de PUBLICA s'établissait à 104,1 % (contre 105,2 % l'année précédente). Pour les années 2000 à 2013, le rendement annuel moyen obtenu par PUBLICA s'élève à 3,03 %.

Les comptes annuels de la Caisse de pensions PUBLICA arrêtés au 31 décembre 2014 ne sont pas encore disponibles. Il se dessine pourtant que l'année 2014 a été une bonne année pour la Caisse fédérale de pensions. PUBLICA a atteint en effet un solide rendement global de 5,8 %. Le degré de couverture moyen de toutes les caisses de prévoyance est estimé à 105 %.

2.3 PUBLICA: Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués PUBLICA compte 80 membres en tout: 61 sièges reviennent à la circonscription Confédération et 15 à celle du Domaine des EPF.

L'ACC envoie cinq délégué(e)s dans le cadre de la circonscription Confédération: Christian Bachofner, ODM; Angelo Rabiolo, OFSP; Ernst Steinmann, DFAE; Jürg Studer; DDPS-FA et Hildegard Weber, DDPS-OFPP.

L'ACC envoie 9 délégué(e)s dans le cadre de la circonscription Domaine des EPF, elle y est d'ailleurs majoritaire: Peter Allenspach, PSI; Consuelo Antille, EPFL; Patrick Dilger, ETHZ; Jürg Dual, ETHZ; Haimo Jöhri, PSI; Heidi Leutwyler, EMPA; Patrick Pollet, ETHZ; Giovanni Salemme, ETHZ; et Karin Schöb, ETHZ.

2.4 Mesures salariales 2015 pour le personnel de la Confédération

Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale bénéficient en 2015 de mesures salariales de l'ordre de 0,2 %. On y a prévu 0,1 % pour la compensation du renchérissement. En outre, le Conseil fédéral a décidé une augmentation de sa participation d'un tiers à 60 % aux coûts de l'assurance contre les accidents non-professionnels (ANP).

Remarques de l'ACC

Au budget 2015 de la Confédération, des moyens de l'ordre de 0,2 % (10 millions de francs) étaient engagés pour une compensation éventuelle du renchérissement. Il était dès lors clair que la marge de manœuvre pour des mesures salariales générales en 2015 était très étroite. Dans ce contexte, il s'agit de tenir compte du fait que l'employeur a également pris à sa charge au 1^{er} janvier 2015 80 % de l'augmentation des cotisations d'épargne dans la caisse de prévoyance Confédération. Cela correspond à 0,9 % de salaire ou 54 millions de francs, solution avantageuse pour le personnel. Cette année, une exigence centrale de l'ACC était de maintenir le niveau des prestations existant auprès de PUBLICA, malgré la diminution du taux de l'intérêt technique. En outre, il a été possible de négocier un allègement pour le personnel en ce qui concerne la prime pour l'assurance accidents non professionnels (ANP): au lieu des deux tiers et dès le 1^{er} janvier 2015, la participation des employé(e)s à la prime n'est plus que de 40 %.

2.5 Réformes dans l'administration et dans l'armée

Au cours de l'année 2014 également, toute une série de réorganisations ont été mises sur les rails ou concrétisées. Ainsi, le *Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation* a adapté sa structure organisationnelle au 1^{er} avril 2014. Après le départ du chef de l'armement, le conseiller fédéral Ueli Maurer a ordonné une *restructuration d'armasuisse*, l'autorité en matière d'armement de la Confédération. L'Office fédéral de topographie, *swisstopo*, a été détaché d'armasuisse et subordonné directement au chef du département DDPS. L'Office fédéral des migrations a été transformé en un *Secrétariat d'Etat aux migrations*; le directeur porte le titre de secrétaire d'Etat.

L'Institut suisse de droit comparé doit être intégré au cours de ces prochaines années dans l'administration fédérale centrale. La *Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)* doit être transformée en un établissement de droit public.

La *décentralisation de l'administration fédérale* se poursuit également. Ainsi et à la fin de l'année 2012, un nouveau *Centre de calcul commun de l'administration*

fédérale doit être mis en service à Frauenfeld. Ce centre devra être utilisé en commun par le DDPS et les départements civils. La *restructuration du domaine de l'asile est liée à une réorganisation*. Certaines places de travail existantes de la Confédération seront transférées à moyen terme dans les structures régionales. L'organisation subséquente de la *Régie fédérale des alcools* (mise en œuvre de la législation sur l'alcool et de la Loi sur l'imposition de la bière et du tabac) doit être implantée à Delémont en 2017.

Le plus grand projet de réforme de ces prochaines années est la *réforme de l'armée*. Elle a été initiée par le message du 3 septembre 2014 sur le développement de l'armée. Le Conseil fédéral propose en particulier au Parlement une réduction des effectifs de l'armée à 100'000 militaires.

L'organisation du Groupement Défense au sein du DDPS doit être adaptée à la nouvelle structure de l'armée. Par conséquent, le Groupement Défense se composera encore des offices fédéraux suivants: Etat-major de l'armée, Opérations de l'armée, Base logistique de l'armée (BLA), Base d'Aide au Commandement (BAC) et Instruction de l'armée. Les deux offices fédéraux que sont les Forces terrestres et les Forces aériennes seront transférés, avec l'Etat-major de conduite de l'armée, au sein de l'office fédéral Opérations de l'armée, tandis que la Formation supérieure des cadres de l'armée rejoindra l'office fédéral Instruction de l'armée.

2.6 Réexamen des tâches de la Confédération

2.6.1 Le programme CRT 2012 en bref

Le Conseil fédéral avait adopté en date du 19 décembre 2012 le message sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014). Les mesures d'économies découlant du programme devaient alléger les finances fédérales de quelque 700 millions de francs par année.

2.6.2 Tiraillements autour du programme d'économies entre les deux Conseils

Après de longs tiraillements entre les deux Conseils, le Conseil national décida certes le 2 décembre 2013 d'entrer en matière sur le projet, tout en le renvoyant pourtant au Conseil fédéral. Ce dernier fut chargé d'élaborer de nouvelles variantes pour l'obtention des objectifs financiers. La décision contradictoire de renvoi du Conseil national a passé la rampe grâce aux voix de l'UDC, du PS et des Verts. L'UDC exigea du Conseil fédéral des réductions massives au chapitre des dépenses, soit une *suppression de 1'600 jusqu'à 2'000 places de travail* dans l'administration fédérale. Les sociaux démocrates et les Verts voulaient davantage de recettes.

2.6.3 Message additionnel du Conseil fédéral du 19 septembre 2014

En date du 19 septembre 2014, le Conseil fédéral a adopté le message additionnel concernant le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014). Il proposa au Parlement de prendre acte du message additionnel, de renoncer à mettre en œuvre les scénarios qui y sont présentés et d'entamer les débats sur le CRT 2014 proposé initialement.

Dans le message additionnel, le Conseil fédéral a montré qu'à son avis, il n'est pas possible d'augmenter les recettes pour remplacer le CRT 2014.

Le scénario axé sur les dépenses du message additionnel comporte trois variantes visant chacune à réduire de 300 millions de francs, soit d'environ 6,1 %, les charges de personnel de la Confédération. Cela rend nécessaires *un abaissement considérable du niveau de prestations et l'abandon de tâches importantes*, deux objectifs qui ne pourraient être atteints sans des modifications de la législation. Dans divers domaines, l'accomplissement des tâches de la Confédération serait remis en question.

Au vu de la situation budgétaire actuelle, le Conseil fédéral estime *qu'aucune des trois variantes n'est défendable*. Pour ces raisons, le Conseil fédéral propose au Parlement de renoncer à la mise en œuvre du message additionnel et de débattre du CRT 2014 soumis à la fin du mois de décembre 2012.

2.6.4 Délibérations sur le programme d'économies initialement proposé

Au mois d'octobre 2014, la Commission des finances du Conseil national s'est ralliée à la proposition du Conseil fédéral d'entamer l'examen du CRT initialement proposé.

2.7 Comité de suivi des partenaires sociaux (CSPS – BAS)

L'Association des cadres de la Confédération (ACC) est représentée par son président central au sein de ce comité, conduit par la directrice de l'Office fédéral du personnel (OFPER). Six séances ordinaires se sont déroulées au cours de l'année 2014. On y a porté l'accent sur:

- Recommandations de l'OFPER afférentes au congé de paternité non payé
- Gestion de la santé dans l'entreprise Confédération / sécurité au travail et protection de la santé
- Modification de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers): financement de la rente transitoire
- Enquête auprès du personnel 2014

- Négociations salariales des partenaires sociaux du 18 novembre
- Rapport de la CdG du Conseil des Etats du 7 octobre sur des collaboratrices/ collaborateurs externes de l'administration fédérale
- Etude comparative des salaires de la maison Kienbaum.

Les informations les plus importantes ressortant de la conférence des chefs du personnel de l'administration fédérale concernaient les thèmes suivants:

- Rapport de la consultation sociale du personnel de l'administration fédérale (CSPers) et du service de médiation pour le personnel de la Confédération
- Rapport sur l'impact des Hautes écoles
- Universum Professional Studie 2013
- Concept sur le personnel et le développement des cadres
- Salaires initiaux dans l'administration fédérale à partir de 2015
- Mise en compte des temps de déplacement et de travail
- Jobsharing
- Décision du Tribunal fédéral sur des allocations familiales.

2.8 Domaine des EPF

2.8.1 Mesures salariales 2015 dans le domaine des EPF

Les salaires pour 2015 affichent une hausse globale de 0,6 %. Ce pourcentage englobe une compensation du renchérissement de 0,1 %. L'augmentation du salaire réel de 0,5 % doit être replacée, entre autres, dans le contexte de l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions à laquelle les employé(e)s font face dès l'année 2015. Comme les années précédentes, 1,2 % de la masse salariale a été utilisé pour le pilotage du système salarial.

Ce résultat correspond à nos demandes: un grand succès pour notre engagement. Pour notre association de cadres, l'objectif était de maintenir le pouvoir d'achat, ce qui revêt une importance primordiale. L'augmentation réelle des salaires octroyée fournit à ce propos une contribution d'importance.

2.8.2 Ordonnance sur le personnel scientifique à l'EPFZ

Le 16 septembre 2014, la direction de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) a édicté une nouvelle Ordonnance sur le personnel scientifique. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Elle règle les rapports de travail des assistants et des premiers assistants ainsi que ceux des collaboratrices et collaborateurs scientifiques engagé(e)s pour une durée déterminée et indéterminée.

2.8.3 Evaluation du nouveau système salarial (NSS) dans le domaine des EPF

Conformément à notre revendication, le Conseil des EPF a décidé de soumettre le système du salaire à la prestation à une évaluation par une instance externe, en y associant les partenaires sociaux. L'appel d'offres à ce propos a eu lieu au courant de l'exercice.

L'année passée déjà, la section Zurich a élaboré le «Document de position face au nouveau système salarial» qui se fonde sur le document de base «Politique des cadres et rémunération axée sur la prestation dans le cadre du nouveau système salarial». Ce document – prise de position constituera notre fil conducteur pour l'évaluation du nouveau système salarial (NSS).

3. Sections et ressorts

3.1 Section Zurich

Election de remplacement au comité

A l'occasion de l'assemblée générale (AG) du 14 novembre, Mme Gabriele Dobe-necker a été élue en remplacement de Mme Heidi Leutwyler (EMPA) qui s'est retirée pour raisons personnelles, après plus de 10 ans d'activité au comité. Dès lors, le comité se compose de la manière suivante jusqu'à l'AG 2015:

- M. le professeur dr. sc. techn. Ulrich Weidmann (président), D-BAUG, EPF Zurich;
- M. Peter Michael Allenspach, physicien EPF, chef du domaine logistique, PSI;
- M. le professeur Adrian Biland, physicien, D-PHYS, EPF Zurich;
- M. Hugo Bretscher, lic.phil., secrétaire général EPF Zurich;
- M. Albert Fritschi, lic.oec.publ. (secrétaire), jusqu'en 2005 Senior Consultant Conseil des EPF;
- Mme Gabriele Dobe-necker, informaticienne dipl. (Univ.), cheffe du département marketing, transfert de connaissances et de technologie, EMPA;
- M. Giovanni Salemme (vice-président), lic.rer.publ., coordinateur du département D-HEST, EPF Zurich;
- M.Ueli Stahel, phil. I.

Affaires importantes

A l'occasion de quatre séances ordinaires, le comité a traité les affaires courantes. Il faut relever particulièrement l'élaboration de la position pour les négociations salariales avec le Conseil des EPF en collaboration avec la section EPFL de l'ACC (chiffre 2.8).

Manifestations 2014

La rencontre des membres a eu lieu le 24 juin sur le Höggerberg, où nous avons visité l'Institut de recherches nouvellement construit pour l'aménagement des cours d'eau, l'hydrologie et la glaciologie et l'Espace bureau HIA dans la nouvelle technologie de construction en bois (House of Natural Resources). Les personnes de liaison se sont rencontrées le 27 août auprès de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) à Birmensdorf et visiteront le nouveau Laboratoire de protection des plantes. L'assemblée générale s'est tenue le 13 novembre à l'EPF Zurich, introduite par un exposé de M. le professeur Lino Guzzella.

Recrutement de membres 2014

Au printemps, le nouveau dépliant de recrutement de l'ACC Zurich a été envoyé aux cadres de l'EPF Zurich et des quatre Instituts de recherches PSI, EMPA, Eawag et WSL. Au mois de novembre, le nombre des membres de la section Zurich de l'ACC a ainsi pu être augmenté une nouvelle fois à 782 en tout (753 l'année précédente).

3.2 Section Cadres militaires professionnels

Environnement de travail des cadres militaires professionnels

L'année 2014 ne restera pas dans les mémoires comme une année inoubliable. En effet, la nécessité de remplacer le Tiger, obsolète et dépassé, par le Gripen, avion moderne et correspondant tout à fait aux besoins actuels et futurs de notre armée, n'a pas été clairement ressentie par les Suissesses et les Suisses. Le moment malheureux choisi pour cette votation n'explique pas tout. Une image de la menace réaliste et compréhensible a manqué, et manque encore d'ailleurs. Il faut espérer que cette décision ne représente pas le début d'une spirale négative. Cela remettrait en question le développement de l'armée (DEVA). Les mesures prévues dans ce cadre sont les bonnes et permettront à l'armée de remplir sa mission constitutionnelle maintenant et dans le futur. Malgré ces incertitudes, les cadres militaires professionnels ont fourni quotidiennement un excellent travail. Tous ceux qui en ont fait partie peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli. Et ils doivent être reconnaissants envers ceux qui, aujourd'hui, dans un cadre plus difficile que par le passé, poursuivent leur effort au moins aussi bien que leurs prédécesseurs.

Gestion de l'exercice 2014/15

Le comité a siégé trois fois durant le dernier exercice. Le bureau s'est consacré en alternance avec le comité aux affaires courantes. L'exercice 2014/15 s'est déroulé

de façon ordonnée. Notre section a reçu la possibilité de prendre position sur l'Ordonnance du DDPS sur le personnel militaire. Elle a été invitée en outre à deux séances d'information pour les organisations du personnel au niveau du domaine défense. Notre section a également été invitée à deux rencontres entre le CdA et les organisations de milice. Le président ou le vice-président ont répondu à ces invitations. Une délégation du comité a visité AIR 14 à Payerne sur l'invitation du CdA.

L'assemblée générale du 28 mars 2014 a été un point fort de l'exercice. Les membres présents ont pris congé du div à d Waldemar Eymann avec une grande reconnaissance pour le travail effectué pendant ses 8 années de présidence. Le div à d Daniel Roubaty a été élu comme successeur. Cette assemblée générale a été l'occasion d'entendre trois conférenciers: le divisionnaire Hans-Peter Walser sur le développement de l'armée, Madame le brigadier Germaine Seewer sur les problèmes dans le domaine du personnel de l'armée et le brigadier Peter Zahler sur l'acquisition du Gripen.

Evolution des effectifs de la section

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, l'effectif de notre section est passé de 606 à 600. Dans la catégorie des actifs, l'effectif a diminué de 378 à 369. Dans celle des retraités, il a augmenté de 228 à 231. Cela démontre une stabilité réjouissante et une grande fidélité à notre section. Malgré tout, le comité s'efforcera de convaincre les jeunes cadres militaires professionnels de devenir membres de notre section.

Perspective

Nous accorderons une attention toute particulière au traitement dans les deux chambres du message du Conseil fédéral sur le développement de l'armée.

Pour finir, le nouveau président remercie son comité pour tout le travail effectué et tous les membres pour leur appui. Ces remerciements s'adressent également au comité central de l'ACC à la tête duquel œuvre le président Peter Büttiker pour l'excellente collaboration et son appui aux cadres militaires professionnels.

3.3 Section Association des instructrices et instructeurs de l'Office fédéral pour la protection de la population (AIOFPP)

Rétrospective

Une époque s'est achevée avec la retraite du directeur au mois de juillet 2014, époque marquée par une collaboration constructive entre la direction et notre

comité. Il se dessine maintenant déjà que cette collaboration pourra être poursuivie avec le nouveau directeur, Monsieur Benno Bühlmann.

L'année 2014 était placée sous le signe de grands changements. Les collaboratrices et collaborateurs du domaine d'activités Instruction, dans lequel la majorité d'entre eux travaillent, vivent momentanément ce que l'on désigne par «Change-Management» lors de réorganisations. Parallèlement à une restructuration aux plans de l'organisation et du personnel, la première étape de construction a été réalisée à Schwarzenburg. Deux autres étapes suivront jusqu'à la fin de l'année 2016, de telle façon, qu'en date du 1^{er} janvier 2017, le domaine d'activités puisse occuper l'infrastructure de bureaux à son nouveau lieu de travail, en l'occurrence le Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.

Des changements étaient et sont toujours liés à des «Pertes par frottement». Découlant de la réorganisation, les perspectives professionnelles, avant tout pour les jeunes instructrices et instructeurs, ont continué d'être restreintes. Hormis les départs à la retraite, la conséquence en est un taux de fluctuation élevé chez les collaboratrices et collaborateurs. Le comité s'attend à ce que cette évolution se poursuive, et pourrait même éventuellement se renforcer encore, jusqu'au déménagement pour Schwarzenburg. On peut constater aujourd'hui déjà une perte en know-how et des frais supplémentaires sensibles quant au personnel pour le recrutement et la formation. Le comité s'engagera pour que des «mesures d'accompagnement» adéquates soient prises afin de combattre cette évolution.

Affaires en cours et activités

En 2014 également, la section AIOFPP a mis sur pied deux séances d'information au cours desquelles des orateurs ont apporté des précisions sur le management du savoir et le développement de l'armée. Trois autres manifestations sont prévues pour l'année 2015.

Les affaires et activités en cours sont marquées avant tout par le processus de changement mentionné ci-dessus, processus auquel le comité prête également toute son attention. Nous avons lancé ainsi une enquête destinée aux collaboratrices et collaborateurs dont les résultats ont aussi été communiqués dans l'intervalle au comité de direction de l'office. De cette manière, les desiderata et propositions d'amélioration sont déposés par la voie directe. Les feed-back de la part des instances responsables sont positifs: les desiderata des collaboratrices et collaborateurs ont été pris en considération et seront dès lors examinés.

Une fois par trimestre, le comité met sur pied une table des habitués «Stammtisch» AIOFPP qui doit renforcer la collaboration entre les membres et leur donner

une chance de faire part de leurs desiderata au comité, ce dernier pouvant les transmettre plus loin.

3.4 Section Officiers des gardes-frontière

Au cours de ses séances périodiques, le comité de section a traité les affaires suivantes:

Assemblée générale 2014

La 58^{ème} assemblée générale de la section s'est déroulée le 10 octobre 2014 à Zurich-Kloten. Après la partie statutaire, le directeur de la REGA présenta cette organisation moderne et tint un exposé sur la philosophie de l'entreprise et la conduite des collaborateurs. Le repas de midi une fois terminé, une visite guidée intéressante des locaux de la REGA avait été mise sur pied.

Nouveau président

A l'occasion de l'assemblée générale, le président Hans-Rudolf Vogel s'est retiré après 4 années de fonction. Pour le remplacer, Claude Guélat a été élu. Le capitaine Guélat est officier d'engagement auprès de la Région gardes-frontière V, Lausanne.

Nouveaux membres

Les officiers nouvellement élus peuvent être recrutés comme membres. De ce fait, nous comptons aujourd'hui dans l'association des officiers des gardes-frontière 44 membres actifs et 16 passifs.

Préretraite

La préretraite, nouvellement réglée l'année dernière, a continué de nous donner du fil à retordre. Ainsi, l'horaire de travail fondé sur la confiance a été biffé pour les officiers d'engagement, quoique le directeur général des douanes, le chef Cgfr et l'ACC en avaient proposé le maintien à l'Office fédéral du personnel. Cet office défend le point de vue que l'horaire de travail fondé sur la confiance ne serait pas admissible pour des personnes ayant la possibilité de bénéficier de la préretraite.

Consultations

Tout au long de l'année écoulée, nous avons reçu des informations sur diverses affaires de personnel et avons pu nous prononcer à leur sujet. On a tenu compte de nos points de vue au stade de la prise de décisions.

Relations avec la direction et avec le chef du Corps des gardes-frontière

Les relations avec les décideurs de notre administration sont bonnes. Nous nous rendons bien compte du fait que nous disposons d'un accès privilégié vers eux. Nous continuerons à nous engager pour que cela perdure et pour que les relations restent marquées du sceau de la confiance et du respect mutuel.

Affaires financières

Nous avons pu présenter cette année un bouclage positif des comptes. Les finances de la section sont saines.

3.5 Section EPFL

Organisation

Le comité est composé des personnes suivantes en 2014: Consuelo Antille (présidente), administratrice de la faculté ENAC; Stephan Morgenthaler (vice-président, dans sa dernière année au comité), doyen des relations internationales et professeur de mathématique; Ludger Weber, MER (chargé de cours) et premier assistant au laboratoire de métallurgie métallique; Robert Dalang, professeur de mathématique; Jérôme Chenal, architecte et urbaniste, directeur de la CEAT; Boris Beaudé, géographe.

Autres mandats des membres: Consuelo Antille est vice-présidente de l'Assemblée d'Ecole EPFL (3e mandat), membre de la commission de recours du CEPF, membre de l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions PUBLICA, membre du GT-Admin EPFL et juge au tribunal des Prud'hommes de Lausanne. Ludger Weber est président de l'ACIDE (association du corps intermédiaire) et Robert Dalang est membre de l'Organe paritaire de la Caisse de prévoyance Domaine des EPF avec Xavier Llobet, ancien membre du comité. L'ACC est représentée à la Commission de la caisse PUBLICA par le président fondateur de la section EPFL, le professeur Philippe Thalmann.

L'ACC intervient activement dans plusieurs comités, commissions et groupes de travail pour différentes consultations.

Le recrutement de nouveaux membres, difficile, stagne. Cela est également dû à la politique des contrats à durée déterminée qui n'encourage pas l'engagement des gens dans les actions syndicales. La section compte 113 membres. Consuelo Antille a participé à six séances de présentation des associations de l'EPFL aux nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs de l'Ecole.

Activités en 2014

Le comité s'est réuni six fois durant l'année, assemblée générale comprise, et a participé à trois consultations importantes: l'évaluation du projet NSS, la planification stratégique 2017-2020 et la révision de l'Ordonnance sur l'organisation de l'EPFL, rédigeant à chaque fois une prise de position très engagée.

La présidente a participé à quatre séances du comité central (CC) de l'ACC à Berne et à deux séances de négociations salariales avec le Conseil des EPF à Berne. Ludger Weber a représenté la section à une séance du CC et Robert Daling à un échange de vues avec le Président du Conseil des EPF, M. Fritz Schiesser, sur la diminution du taux d'intérêt technique auprès de la Caisse de pensions PUBLICA.

Le comité a une nouvelle fois invité le Vice-président de l'EPFL, M. André Schneider, en charge des infrastructures et des ressources humaines, pour parler des cas de plus en plus nombreux des MER, au bénéfice pourtant d'un contrat de durée indéterminée, qui reçoivent leur congé au départ à la retraite des professeurs, directeurs de leur laboratoire. Cette situation n'est toujours pas clarifiée à ce jour, chaque faculté tentant de trouver une solution tout en appliquant sa propre politique. L'EPFL peine à donner des règles générales et un principe de base, alors que ces MER assurent une grande partie de l'enseignement. C'est un sujet que notre comité va suivre.

Assemblée générale du 7 mars 2014

Lors de l'assemblée générale (AG), il n'y a pas eu d'élections au comité cette année, car les changements ont été effectués en 2013.

L'AG avait pour thème PUBLICA et a attiré du monde, avec la présentation de Monsieur Albert Meyer, responsable EPFL de la prévoyance sociale, et vice-président de l'Organe paritaire de la Caisse de prévoyance Domaine des EPF. Il est venu parler des changements en 2015, en l'occurrence de la diminution du taux d'intérêt technique et des mesures d'accompagnement.

3.6 Ressort seniors

Les nombreux feed-back positifs et le nombre de visiteurs qui va en augmentant confirment le fait que les seniors ont vécu une fois de plus une année variée et intéressante. Les membres qui ont soutenu la mise sur pied du programme nous ont permis de glaner des informations de valeur sur des organisations les plus diverses. Je tiens ici à les remercier très cordialement pour leur collaboration.

9 manifestations ont été proposées, portant sur divers thèmes. Etant donné la forte demande et concrètement, 20 manifestations/visites en tout purent être mises sur pied. Au total, 815 seniors y ont pris part (780 en 2013).

Les manifestations/visites suivantes ont eu lieu en 2014:

Février – mai: *Bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Gall*

5 visites / 125 personnes

Dr. phil. Willi Treichler, membre senior

Mars / avril: *Centrale nationale d'alarme, Zurich*

3 visites / 75 personnes

Colonel à d Marc Chappatte, membre senior

Mars / juillet: *Skyguide Dübendorf*

2 visites / 80 personnes

Daniel Ruhier, membre senior

Mai – juillet: *Château de Prangins VD*

4 visites (dont une double) / 125 personnes

Madame Nicole Minder, directrice du Château de Prangins, membre actif

Juin: *Palais fédéral, Berne*

1 visite / 50 personnes

Dr. phil. Jürg Stüssi-Lauterburg, membre actif

Septembre: *AIR14, Payerne*

1 visite / 130 personnes

Daniel Ruhier, membre senior

Octobre: *RUAG, Emmen*

2 visites / 100 personnes

Daniel Ruhier, membre senior

Octobre: *ONU, Genève*

1 visite / 90 personnes

Ambassadeur Alexandre Fasel, chef Mission suisse ONU

Octobre: *Usine Mercedes, Stuttgart/Sindelfingen/D*

1 visite / 40 personnes

Colonel EMG à d Max Peter, membre senior.

4. Assemblée des membres, comité central et administration

4.1 Assemblée des membres 2014 de l'ACC

La 65^{ème} assemblée ordinaire des membres de l'ACC s'est déroulée le 7 mai 2014 à l'hôtel Bellevue-Palace de Berne. Le président central, M. Peter Büttiker, a pu souhaiter une cordiale bienvenue à 109 membres et invités. Il adressa un salut tout particulier à l'orateur du jour, Monsieur le Commandant de corps André Blattmann, chef de l'armée, qui tint un exposé sur les risques et les menaces, le développement de l'armée et l'acquisition de l'avion de combat Gripen.

Le rapport de gestion 2013 a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée des membres.

Le caissier central, M. Richard Zollinger, commenta les comptes annuels 2013 qui bouclent avec un excédent de Fr. 20'463. – Après la présentation du rapport des réviseurs des comptes, les comptes annuels 2013 ont été approuvés. Le budget 2014 prévoyait Fr. 325'200.– aux recettes et des dépenses de l'ordre de Fr. 311'200.– (excédent de Fr. 14'000.–) Il fut approuvé sans discussion.

La proposition du comité central de maintenir la cotisation de membre annuelle de Fr. 70.– pour les actifs et de Fr. 35.– pour les retraités a été acceptée à l'unanimité et sans discussion.

Le président central, M. Peter Büttiker, et les membres du comité central ont été réélus en bloc et par acclamations pour la période administrative 2014-2016.

On a pris congé avec reconnaissance et par applaudissements des membres démissionnaires du comité central, MM Heinz Wandfluh, ind. dipl. HTL, DFF, et Waldemar Eymann, div à d, section Cadres militaires professionnels.

A leur place, les personnes suivantes ont été élues au sein du comité central:

M. Daniel Roubaty, div à d, section Cadres militaires professionnels

M. Hans Wipfli, dr en droit, DDPS, Etat-major de l'armée

M. Hans-Jörg Lehmann, ing. dipl. EPF, DEFR/Office fédéral de l'agriculture.

Les réviseurs des comptes en fonction ont été réélus: Mme Susanne Aebischer, Office fédéral de la santé publique et M. Markus Stöckli, Administration fédérale des finances.

Après l'approbation du programme d'activité 2014, le président central a pu clore à 1845 heures la partie statutaire de l'assemblée ordinaire des membres de l'ACC et convier les personnes présentes à prendre part à l'apéritif traditionnel.

4.2 Comité central, comité directeur et administration

A l'occasion de cinq séances, le comité directeur et les représentant(e)s des sections ont donné des informations au comité central sur les affaires les plus importantes en cours. Les affaires spécifiques auxquelles l'ACC a collaboré sont mentionnées au chiffre 2 de ce rapport.

Comme à l'accoutumée, le comité directeur a tenu séance toutes les deux semaines pour le traitement des affaires courantes. Les membres du comité directeur de l'ACC ont en outre pris part à de nombreuses séances/manifestations, en qualité de partenaires en négociations ou pour y recevoir des informations. Comme jusqu'ici, la liaison a été maintenue avec les sections tout en soignant les contacts. Dans la brochure Communications ACC ainsi que sur le site de cette dernière, www.vkb-acc.ch, on donne constamment des informations sur les événements d'actualité.

Le nombre de membres recherchant des conseils auprès du comité directeur dans des affaires individuelles a encore augmenté par rapport à l'année précédente. Dans la plupart des cas, les raisons en sont des projets de restructuration dans l'organisation de l'administration fédérale, des évaluations des prestations, des modèles de temps de travail, des contrats de travail, des conventions de séparation et davantage de cas de burn-out.

Comme au cours des années passées, M. Pierre Savary nous a toujours et fortement épaulés en tant que traducteur en langue française de la brochure Communications ACC, des documents servant au recrutement ainsi que de mandats à court terme.

Effectif des membres

Etat au 1 ^{er} janvier 2014	3'852, dont 1'510 retraité(e)s
Etat à la fin 2014	3'890, dont 1'528 retraité(e)s.

5. Finances

Comptes annuels 2014 et budget 2015	CA 2014	B 2015
<i>Recettes</i>		
Cotisations des membres	220'252.25	220'000.00
Produits des prestations de services	98'506.20	100'000.00
Produit des intérêts	107.00	100.00
<i>Total des recettes</i>	<i>318'865.45</i>	<i>320'100.00</i>

Dépenses

Charges de personnel	114'585.95	120'000.00
Protection juridique	34'650.00	40'000.00
Assemblée des membres	10'796.00	11'000.00
Séances CD + CC	3'538.00	4'000.00
Section EPFL	2'721.00	3'500.00
Section Zurich	9'285.25	7'500.00
Seniors	11'105.80	13'000.00
Relations nationales	0.00	500.00
Relations internationales	1'905.95	2'000.00
Callcenter	1'110.50	1'500.00
Matériel de bureau, imprimés, copies	3'203.30	4'000.00
Local de bureau, appareils, mobilier	10'500.00	10'500.00
Frais de communication	1'509.85	1'200.00
Ports	16'194.65	16'500.00
Frais de comptabilité & révision	3'326.80	3'500.00
Recrutement	5'117.40	20'000.00
Communications ACC (frais d'impression)	45'234.15	55'000.00
Frais de voyage	8'815.15	8'000.00
Frais de représentation, indemnités	62.30	100.00
Dépenses diverses	0.00	1'000.00
Impôts	1'407.50	2'300.00
Charge extraordinaire		
<i>Total des dépenses</i>	<i>285'069.55</i>	<i>325'100.00</i>

Actifs au 31 décembre 2014

PostFinance	53'551.10	
Banque cantonale bernoise	143'190.34	
Liquidités	196'741.44	
Avoir impôt anticipé	77.10	
Actifs transitoires	54'217.80	
<i>Total des actifs</i>	<i>251'036.34</i>	

Passifs au 31 décembre 2014

Créditeurs	16'129.10	
Passifs transitoires	6'200.00	
Report recettes année précédente	20'463.36	

Capital propre	174'447.98	
<i>Total des passifs</i>	<i>217'240.44</i>	
Excédent de recettes (budgétisés 14'000.00)	33'795.90	- 5'000.00

6. Prestations de services

Depuis de nombreuses années et avec un grand succès, l'ACC propose à ses membres diverses prestations de services telles que cartes de crédit, caisse-maladie, assurances, accès à des hypothèques et, nouvellement, automobiles (Mercedes-Benz / smart).

Caisse-maladie CPT

L'ACC a conclu un contrat collectif avec la CPT assurances SA (CPT). Plus de 3'700 affilié(e)s à l'ACC, membres de leur famille inclus, ont adhéré jusqu'à aujourd'hui à ce contrat collectif. Beaucoup de nouveaux membres de l'ACC manifestent de l'intérêt pour cette prestation de services.

Nous recommandons à tous les membres qui ne sont pas encore assurés auprès de la CPT de demander une offre à cette dernière. Des précisions à ce propos figurent dans chaque brochure Communications ACC.

Assurances auprès de la «Zurich» compagnie d'assurance

Avec succès, nous collaborons depuis plus de quinze ans avec la «Zurich» compagnie d'assurance («Zurich Connect»). Notre offre englobe les domaines de l'assurance véhicules à moteur (voiture automobile et motocyclette, assistance), de l'assurance ménage, bâtiments et responsabilité civile privée. En ce qui concerne les assurances véhicules à moteur, nous en sommes à quelque 800 polices et, pour l'assurance ménage, bâtiments et responsabilité civile privée, à plus de 250 polices. Le nombre total de polices d'assurance est donc de plus de 1'000.

Nous conseillons à celles et à ceux qui n'ont pas encore examiné notre offre de le faire une fois, sans engagement. Dans de très nombreux cas et compte tenu des prestations fournies, nos membres seront favorablement impressionnés par l'offre reçue. Vous trouverez des précisions sur notre site www.vkb-acc.ch ou dans les brochures Communications ACC.

Assurances auprès de AXA-ARAG SA

Depuis le 1^{er} janvier 2012, AXA-ARAG offre aussi des assurances protection juridique dans le domaine privé à des conditions favorables (protection juridique pour

les particuliers, protection juridique en matière de circulation routière, protection juridique pour les voyages). Le formulaire de demande peut être obtenu par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3007 Berne, ou par courriel office@vkb-acc.ch.

Protection juridique en matière de droit du travail

Les membres actifs de l'ACC sont obligatoirement assurés pour les cas de litiges en relation avec les rapports de travail (droit du travail, droit des assurances). L'assurance protection juridique prend à sa charge les honoraires des avocats, les coûts d'avis de droit, les frais du tribunal ainsi que des indemnités de procès dues à la partie adverse. Cette assurance est dès lors une assurance couvrant les frais de procédure. La prime est incluse dans la cotisation de membre. Le Règlement du comité central du 21 février 2011 concernant la consultation juridique et l'assurance protection juridique de l'ACC fait foi. Ce règlement se trouve sur notre site www.vkb-acc.ch; vos avantages. Les demandes de consultation juridique et de protection juridique sont à adresser à l'office gérant.

Les membres qui veulent avoir recours à la protection juridique de l'ACC ne doivent pas mandater directement un avocat. Ils ne doivent également pas s'adresser directement à l'assurance protection juridique.

Accès à des hypothèques

Depuis la vente du portefeuille des hypothèques de PUBLICA à la Banque cantonale bernoise, nous proposons l'accès à des hypothèques à des conditions favorables pour les assurés et les bénéficiaires de rentes de PUBLICA. Vous trouverez de plus amples précisions sur notre site sous www.vkb-acc.ch.

Mercedes-Benz

Depuis le 1^{er} juillet 2014, nous avons conclu un contrat avec Mercedes-Benz Suisse SA pour l'achat de voitures neuves à prix réduit. Vous en saurez davantage en consultant notre site www.vkb-acc.ch. Cette offre bénéficie d'ores et déjà d'un intérêt soutenu auprès de nos membres.

7. Recrutement

En règle générale, nous mettons sur pied tous les deux ans une grande campagne de recrutement. La dernière a eu lieu en 2013.

8. Activité internationale: Conférence européenne des syndicats indépendants (CESI)

Les 9 et 10 octobre 2014, un membre du comité directeur de l'ACC a été délégué à la Journée spécialisée CESI de l'Académie Europe à Bruxelles « Systèmes fiscaux en Europe: les administrations des contributions au centre de la crise ».

L'ACC en bref

But et activité

Fondée en 1948, l'Association des cadres de la Confédération (ACC) a pour but de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres, de favoriser la coopération et d'entretenir les contacts personnels. En outre, elle offre à ses membres des prestations de services avantageuses.

L'ACC constitue une communauté d'intérêts libre et autonome de cadres dirigeants et spécialisés. Elle prend part à toutes les négociations officielles relatives à des questions de politique du personnel avec le Conseil fédéral, le Département fédéral des finances (DFF), l'Office fédéral du personnel (OFFPER), la Caisse fédérale de pensions PUBLICA ainsi qu'avec les Ecoles polytechniques fédérales (EPF).

Domaine d'organisation

Cadres dirigeants et spécialisés (depuis la classe de traitement 18 de la Confédération) et du domaine des EPF (depuis l'échelon de fonction 8) ainsi qu'à conditions comparables, des personnes travaillant dans une entreprise avec participation de la Confédération (par exemple, les CFF, la Poste et Swisscom SA).

Structure, effectif des membres

Au sein de l'association, les membres de la région Zurich/Suisse orientale, les collaboratrices et collaborateurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), les cadres militaires professionnels, les officiers du Corps des gardes-frontière (Cgfr) ainsi que les instructrices et les instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) forment leur propre section.

Effectif des membres: quelque 4'000.

L'ACC est une organisation de milice. Le comité directeur et le comité central travaillent à titre bénévole. Ils sont soutenus par l'office gérant.

Information des membres

- Constamment par l'entremise d'Internet www.vkb-acc.ch, menu «Actualités»;
- tous les trimestres en français et en allemand par la parution de la brochure «Communications ACC»;
- par l'assemblée annuelle des membres;
- par les manifestations des sections.

Prestations accessoires

- Assurance protection juridique (droit du travail) pour tous les membres actifs de l'ACC. Le Règlement 2011 du comité central: [www.vkb-acc.ch/vos avantages](http://www.vkb-acc.ch/vos%20avantages), chiffre 1.2, est déterminant.
- Rabais sur les primes dans le cadre des assurances complémentaires de la caisse-maladie CPT (adhésion ou transfert jusqu'à l'âge de 70 ans). Le formulaire de demande peut être obtenu par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3000 Berne 7 ou par courriel sous office@vkb-acc.ch. Les nouveaux adhérents le reçoivent automatiquement avec les documents reçus lors de leur adhésion.
- Conditions avantageuses auprès de Zurich Connect (ex Züritel), le réseau de vente de la «Zürich», société d'assurance dans les domaines des assurances véhicules à moteur, ménage et responsabilité civile privée.
Renseignements: tél. 0848 807 810, du lundi au vendredi, de 0800 heures à 2000 heures.
- Assurances protection juridique dans le domaine privé auprès de AXA-ARAG à des conditions avantageuses. Le formulaire de demande peut être obtenu par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3000 Berne 7 ou par courriel sous office@vkb-acc.ch.
- Cartes de crédit UBS VISA et MASTERCARD à des conditions préférentielles. Le formulaire de demande peut être obtenu par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3000 Berne 7 ou par courriel sous office@vkb-acc.ch.
- Accès à des hypothèques à des conditions favorables dans toute la Suisse pour les assuré(e)s et les bénéficiaires de rentes de PUBLICA par le biais de money-net, la banque en ligne de la Banque cantonale bernoise www.money-net.ch/publica
- Rabais spécial jusqu'à 13 % sur les voitures neuves Mercedes-Benz. Tous les revendeurs officiels Mercedes-Benz de Suisse accordent le rabais sur présentation du formulaire d'attestation juridiquement valable signé par l'ACC. Ce formulaire peut être commandé auprès de l'ACC: office@vkb-acc.ch ou par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3000 Berne 7. Le véhicule doit faire l'objet d'une facture établie au nom du membre et immatriculé pendant 6 mois au minimum.

Cotisation annuelle Actifs Fr. 70.–, retraités Fr. 35.–.

Annnonce de mutations, commande de matériel de propagande/recrutement

- Les mutations (adhésion, changement d'adresse, mise à la retraite, départ, démission) doivent être communiquées s.v.p. à temps à l'office gérant de l'ACC (adresse en page 4).

Démission de l'ACC: veuillez s.v.p. tenir compte du fait qu'une démission de l'ACC entraîne également la perte de prestations de services ainsi que des avantages qui leur sont liés (par exemple, CPT, Zurich Connect, etc.).

- La documentation pour le recrutement de nouveaux membres est envoyée directement par l'office gérant de l'ACC à l'adresse que vous avez indiquée.

Contacts avec l'ACC: voir page 4.

Les dommages causés par les fouines peuvent être évités

Quelle que soit la marque de votre voiture, les fouines les trouvent toutes à croquer. Un câble sectionné par une morsure entraîne bien souvent des réparations onéreuses. Mais si vous êtes bien assuré, vous pouvez appeler le service de dépannage.

Vous avez préparé votre équipement de randonnée, les enfants s'agitent et la famille se prépare à partir en week-end pour l'excursion de la semaine tant attendue. Seulement, l'ennui, c'est que la voiture ne démarre pas ... dommage causé par les fouines! Lorsque la fouine a fait son œuvre et qu'elle a sectionné câbles et tuyaux avec ses dents pointues, souvent plus rien ne va. Les câbles de démarrage, les tuyaux en plastique ou les manchettes de direction sont tout particulièrement appréciés de ces rongeurs à fourrure. Mais qui paye les réparations et le service de dépannage?



La casco partielle couvre même les voitures de remplacement

Les frais de réparation entraînés par les dommages causés par les fouines sont généralement pris en charge par l'assurance, sans franchise, à condition d'avoir une assurance casco partielle. La plupart des dommages consécutifs aux morsures de fouines sur le véhicule sont assurés ainsi que le remorquage du véhicule endommagé jusqu'au garage le plus proche. Dans les régions abritant de nombreuses populations de fouines, la souscription d'une assurance casco partielle est vraiment à envisager.

Au printemps, elles ont plus d'appétit encore

Les fouines sont comme de jeunes enfants ou de jeunes chiens: elles découvrent leur environnement en mordillant. A cela s'ajoute leur instinct du jeu. En particulier, au moment des amours, au printemps, les fouines réagissent de manière agressive aux odeurs de leur espèce. Mais même lorsque les températures chutent, le compartiment moteur n'est pas à l'abri des petites dents incisives de ces bestioles, car la fouine n'hiberne pas.

Jeter un œil sous le capot peut s'avérer payant

Pour pouvoir agir en temps voulu, il peut être utile de discuter avec les voisins. Car s'il y a eu des dommages causés par les fouines dans les parages, il est prudent d'y regarder à deux fois. En particulier, les voitures garées à différents emplacements la nuit sont particulièrement victimes de morsures de fouines. Pour vous prémunir, lavez régulièrement votre moteur afin d'enlever les odeurs qu'elles laissent. La seule véritable protection contre les morsures de fouine est un dispositif à décharges électriques qui fait fuir les fouines affamées.

Zurich Connect – souscription facile en ligne!

Vous trouverez toutes les informations sur les offres de Zurich Connect à l'adresse www.zurichconnect.ch/partnerfirmen. Vous pourrez y calculer votre prime individuelle et établir votre offre personnalisée. Pour ce faire, vous aurez besoin des données de connexion suivantes:

ID: vkb-acc

Mot de passe: cadres

Vous pouvez aussi demander une offre sans engagement au 0848 807 810. Ce numéro est exclusivement réservé aux membres de l'ACC. Le centre clientèle de Zurich Connect est ouvert en continu du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.